

Actualités

Posté par :

Publiée le : 05/02/2009 17:45:50

A la maison, un réflexe en plus c'est un risque en moins !

Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable.

Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence...

Incolore et inodore, il est la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles en cas d'absence de détection ou de survenue brutale dans l'air respirable de l'homme.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang.

Il provoque 2 types d'intoxication :

L'intoxication faible ou chronique : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.

L'intoxication grave : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

L'intoxication par le monoxyde de carbone représente en France 6 à 8000 cas par an dont 90 (en 20063) à 300 décès. C'est la première cause de décès par intoxication en France. En revanche la mortalité hospitalière est inférieure à 1%.

Quelles sont les causes du danger ?

Ses causes sont le plus souvent accidentelles, par mauvais fonctionnement ou mauvaise utilisation de moyens de chauffage ou de moteurs thermiques :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus ou défectueux (mauvais réglages, appareils anciens...).
- L'absence ou le mauvais entretien des appareils, des fumées mal évacuées (visite annuelle, ramonage...).
- Le mauvais usage des appareils (usage intensif...).
- Une mauvaise aération du logement et/ou une ventilation insuffisante (entrée et sortie d'air, VMC, hotte aspirante...).

Le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.